

vertu d'autres mesures, on ne prévoit aucun appel contre la décision du ministère, ou du ministre si vous voulez. On ne peut actuellement en appeler de la décision, quelle qu'elle soit. Ici, nous prévoyons l'interjection d'un appel à un évaluateur. Il me semble que la critique des deux députés porte complètement à faux, en ce qu'ils n'ont pas parlé de l'article 11 du bill qui stipule ce que voici:

Le gouverneur en conseil peut, parmi les juges de la Cour de l'Échiquier du Canada et des tribunaux supérieurs des provinces, nommer un évaluateur ainsi que le nombre d'évaluateurs adjoints qu'il estime nécessaires pour entendre et juger les appels des décisions relatives aux indemnités accordées en vertu de la présente loi ou en vertu de toute autre loi à laquelle la présente Partie est déclarée applicable, et, sous réserve des exceptions de la présente loi, il peut définir leur compétence.

Il y a lieu, je pense, de signaler cet article à la Chambre. Les évaluateurs seront donc recrutés parmi les membres de la Cour de l'Échiquier du Canada ou des tribunaux supérieurs des provinces. Les deux députés se sont complètement mépris à ce sujet en disant qu'un appel ne serait pas entendu par des membres compétents des tribunaux, car les évaluateurs seront justement recrutés parmi des juges. La chose est prévue à l'article 11. Nous avons cru bon d'établir comme ligne de conduite, puisque les appels seront entendus par des juges des tribunaux supérieurs...

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) veut poser une question.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, je veux simplement signaler que j'ai effectivement dit qu'un appel serait présenté devant un juge.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre.

L'hon. M. Olson: Comme je le disais, monsieur l'Orateur, nous avons cru bon d'établir comme ligne de conduite, puisque les appels passeront devant un juge de la Cour supérieure, désigné comme évaluateur pour juger de questions dans le cadre de pouvoirs clairement établis et délimités, que sa décision sera définitive et péremptoire, afin d'empêcher la prolongation des poursuites judiciaires.

Il s'agit ici du taux de compensation, en ce qui a trait aux appels. Le maximum et le minimum seront fixés par décret du conseil et non par le ministère. On en appellerait à un assesseur qui serait juge de la Cour de l'Échiquier du Canada ou d'une cour supérieure

provinciale. Ces juges seront saisis des appels sur le montant de l'évaluation entre le minimum et le maximum établis par décret du conseil. Il serait, à mon sens, superflu d'admettre d'autres appels des décisions de ces juges car, je le répète, ils seront empruntés aux tribunaux supérieurs.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont pour ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A mon avis les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Qu'on convoque les députés.

(L'amendement de M. Gleave, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Latulippe
Alkenbrack	MacDonald (Egmont)
Asselin	MacEwan
Baldwin	MacInnis (Cap-Breton-
Beaudoin	Richmond-Est)
Bell	MacInnis (M ^{me})
Benjamin	(Vancouver-Kingsway)
Brewin	MacLean
Burton	Macquarrie
Cadieu (Meadow-Lake)	MacRae
Carter	McCutcheon
Coates	McGrath
Code	McIntosh
Crouse	McQuaid
Danforth	Monteith
Diefenbaker	Moore (Wetaskiwin)
Dionne	Muir (Cape Breton-
Downey	The Sydneys)
Fairweather	Muir (Lisgar)
Fortin	Noble
Gilbert	Peddle
Gleave	Peters
Godin	Ricard
Grills	Ritchie
Hales	Rodrigue
Harding	Rondeau
Harkness	Schreyer
Horner	Scott
Howard (Skeena)	Skoberg
Howe	Southam
Knowles (Norfolk-	Stewart (Marquette)
Haldimand)	Thomas (Moncton)
Knowles (Winnipeg-	Thompson (Red Deer)
Nord-Centre)	Thomson (Battleford-
Korchinski	Kindersley)
Lambert (Bellechasse)	Winch
Laprise	Woolliams—68.